



CDOS

HAUTES  
PYRÉNÉES

# SALLES DE RÉUNIONS

*de la Maison du Sport*



[www.cdos65.org](http://www.cdos65.org)  
[hautespyprenees@franceolympique.com](mailto:hautespyprenees@franceolympique.com)





## Introduction

Le Comité Départemental Olympique et Sportif des Hautes-Pyrénées propose aux comités départementaux adhérents, aux associations et clubs sportifs du département la mise à disposition de salles de réunion à titre gracieux ou payant.

**Est considéré comme adhérent :** un club ou une association sportive affiliée à un Comité Départemental lui-même adhérent au CDOS 65, les clubs adhérents directement au CDOS 65 ainsi que les partenaires institutionnels du CDOS 65.

La mise à disposition des salles de réunion est gratuite pour les comités départementaux résidant dans les locaux du CDOS 65.

Pour obtenir des informations, n'hésitez pas à nous contacter via les coordonnées fournies à la fin du catalogue.





## Salle **Gavarnie**

Salle de 30 personnes avec tables, 50-60 personnes en configuration Théâtre.

Elle dispose d'un vidéo projecteur.

**Accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.**

## Salle **Pic du Midi**

Salle de 15 à 20 personnes.

Elle dispose d'un écran et du matériel pour de la visioconférence.

1 étage.



## Salle **Vignemale**

Salle de 7 - 8 personnes.

1er étage côté rugby.

## Salle **Montaigu**

Salle de 7 - 8 personnes.

1er étage côté pétanque.



# Euros



## Tarifs de location

Ci-joint vous trouverez le tableau avec l'ensemble des salles mises à disposition avec leur tarif de location.

Il y a deux tarifications selon si la structure pour laquelle vous louez la salle est adhérente (et à jour de sa cotisation) ou non au Comité Olympique et Sportif des Hautes-Pyrénées. Les tarifs s'entendent TTC.

**La mise à disposition des salles de réunion est gratuite pour les comités départementaux résidant dans les locaux du CDOS 65.**

SALLES	ADHÉRENTS	NON ADHÉRENTS
Salle Gavarnie	15 €	30 €
Salle Pic du Midi	10 €	20 €
Salle Montaigu	5 €	10 €
Salle Vignemale	5 €	10 €

## **RÉSERVATION ET RÈGLEMENT**

- Le règlement de la location (le cas échéant) devra être effectué le jour de l'enlèvement des clés.
- Une caution pourra être demandée selon les conditions en vigueur.

## **REMISE ET RESTITUTION DES CLÉS**

- Les clés doivent être retirées pendant les heures d'ouverture du CDOS 65.
- Pour les réunions organisées en soirée ou le week-end, l'enlèvement des clés devra impérativement être anticipé sur les horaires d'ouverture.
- Les modalités de restitution des clés seront précisées lors de la remise : boîte aux lettres le plus souvent.

## **UTILISATION ET ÉTAT DES LOCAUX**

- La salle doit être rendue propre et en bon état, telle qu'elle a été mise à disposition.
- Un balai et une pelle sont mis à disposition pour le nettoyage si nécessaire.
- Toute dégradation ou anomalie devra être signalée au CDOS 65.

## **DÉCHETS**

- Les déchets doivent être jetés dans la poubelle extérieure, côté parking.
- Les verres et contenants personnels doivent être emportés par les utilisateurs.

## **ÉQUIPEMENTS**

- Une machine à café Senseo est à disposition dans la salle.
- Les utilisateurs doivent apporter leurs propres dosettes.

Le non-respect de ce règlement pourra entraîner une facturation complémentaire ou un refus de mise à disposition future.



**CDOS**  
**HAUTES**  
**PYRÉNÉES**

## Contact

-  +33 6 30 74 48 14
-  [hautespyprenees@franceolympique.com](mailto:hautespyprenees@franceolympique.com)
-  Maison des Sports Bernard Lapasset  
37 boulevard du Martinet  
65000 Tarbes
-  [www.cdos65.org](http://www.cdos65.org)
-  [cdos\\_hautespyprenees](https://www.instagram.com/cdos_hautespyprenees)
-  [cdoshautespyprenees](https://www.facebook.com/cdoshautespyprenees)
-  [cdos65](https://www.linkedin.com/company/cdos65/)